

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 5 juillet 2023 (visioconférence)

Participants :

Mme DEFRANCE Corinne	ARS	M. MARGUERITTE David	Conseil régional
M. FONTAINE Xavier	Académie Ndie	M. MILLET Marc	Conseil régional
Mme LAGARDE Christiane	Dirm Memn	M. NOUVELOT Cédric	Conseil régional
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets		
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Académie Ndie	Mme DAUTREY Clarisse	Région
		M. LEBOUCHER Denis	Agence orientation métiers
		Mme RODRIGUEZ Elise	Agence orientation métiers
M. ABIDI Raouf	Unsa		
M. ANQUETIL Eric	FO		
M. BELOUET Jean-Marc	CPME	Mme BASTIE Françoise	Normandie Université
Mme BENACCHIO Coralie	Unsa	M. BIERNE Guy	Agefiph
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P	Mme FORTIER Emilie	ARML
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. GUYON Antony	Cap emploi
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	M. JACOTOT Matthieu	Transitions Pro
M. DUFOUR Pascal	U2P	M. LEGER Jean-Luc	Ceser
Mme HELLOUIN Sandrine	CCIR	M. LESUEUR Marc	Apec
M. LEBARBEY Alexandre	CGT	M. MARTIN Frédéric	Cap emploi
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P	Mme MEININGER Karine	Pôle emploi
M. LOUDIERE Guy	CPME	M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
M. MIRIANON Cyril	FSU	Mme NEGROUCHE Marya	Agefiph
Mme TOUCHARD Séverine	Medef		
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef	Secrétariat permanent :	
		M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop

En l'absence de MM. ALBERTINI et MORIN, Mme LAILLER BEAULIEU et M. MARGUERITTE co-président la séance.

1. Validation du compte rendu du comité plénier du 5 décembre 2022 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2. Vote de la charte de fonctionnement et du nouveau règlement intérieur du Crefop :

En introduction de ce point, M. MARGUERITTE rappelle le souhait de chacun d'avoir une instance la plus interactive et la plus utile possible pour les décisions communes, afin de faire vivre un quadripartisme authentique.

Il se réjouit du résultat qui va être présenté et salue le travail effectué par les partenaires sociaux, les services de l'Etat et de la Région.

M. MARGUERITTE rappelle néanmoins le contexte législatif sur France Travail qui implique de s'interroger sur l'avenir du Crefop sous sa forme actuelle, mais sans remettre en cause ses travaux. Il espère que l'échelon quadripartite régional ne disparaîtra pas après l'échelon quadripartite national, et que le législateur prendra en compte ce qui fonctionne dans les régions.

Mmes LAILLER BEAULIEU et DAUTREY présentent ce projet ([*cf support de présentation*](#)).

La charte de fonctionnement pose des principes et des conditions de réussite pour que le Crefop vive et soit productif, et qu'il ne soit pas seulement une instance de communication. Pour parvenir à la proposition présentée ce jour, le groupe a travaillé à partir des dysfonctionnements constatés par chacun (informations trop descendantes, manque de liens étroits entre le bureau et les commissions, groupes de travail devenant des commissions permanentes...).

Les nouvelles commissions, co-présidées par les partenaires sociaux, sont réduites à trois (avec la possibilité de créer un ou plusieurs groupes de travail ad hoc à durée déterminée pour des sujets spécifiques, tels que l'illettrisme) :

- Formation (initiale et continue) ;
- Orientation tout au long de la vie ;
- Emploi – insertion.

Les questions des publics spécifiques et des territoires seront travaillées en transversalité.

M. CHOULANT confirme que le bureau doit être l'instance centrale et de réflexion sur les sujets d'emploi et de formation en région. A son avis, le travail effectué par la Région, l'Etat et les partenaires sociaux doit permettre de continuer à œuvrer pour les nombreux bénéficiaires normands. Il serait également dommage de perdre ce travail de cohérence entre les différents acteurs du fait de l'incompréhension du législateur quant à la pertinence du sujet. Et si tel est le cas, pourquoi ne pas le poursuivre de façon informelle ?

M. MARGUERITTE pense qu'il serait compliqué de poursuivre ce travail sans cadre législatif. Par ailleurs, en ce qui concerne l'échelle locale, il est peu probable que les Catef soient maintenus, étant donné que la co-présidence de la structure locale sera assurée par l'Etat et par un représentant des collectivités territoriales désigné par l'association des maires des départements, ce qui signifie la fin d'un pilotage Etat-Région en local, lequel fonctionnait pourtant assez bien. Le texte sera présenté au Sénat du 10 au 13 juillet, et à l'Assemblée, au mois de septembre.

M. LEGER signale que la majorité des membres du Ceser approuve le projet de la charte de fonctionnement du Crefop. La réduction du nombre de commissions ne diminue pas l'intensité du travail ou la capacité de concertation. Les membres des commissions sont investis et travaillent abondamment. Une transmission d'informations est nécessaire pour avancer de manière cohérente.

Par ailleurs, M. LEGER estime que l'Etat a tendance, généralement, à régler les problèmes en concentrant les pouvoirs, mais sans évaluer ensuite leurs potentielles résolutions. Il fait un parallèle avec l'avis sur la gouvernance des grands ports maritimes : le Ceser avait signifié que la dynamique d'un territoire émanait de la concertation des différents acteurs, et non du fait de mettre le pouvoir au sein d'une seule main. Les nombreux acteurs du Crefop se connaissent très bien, ce qui permet aux différentes organisations de travailler ensemble. Si la fin des Crefop est actée, les Ceser feront peut-être savoir qu'ils regrettent cette décision.

M. ABIDI fait remarquer que les commissions ne pourront soumettre au bureau des sujets qu'il retiendrait ou non.

La charte de fonctionnement est soumise au vote des membres du comité plénier :

Avis favorable : 16 voix : ARS, CCIR, CFDT, CGT, Conseil régional (3), CPME, CRMA, Dirm-Memn, Dreets, FO, Medef, Rectorat, U2P, Unsa

Abstention : 1 voix FSU

Contre : 0 voix

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du comité plénier :

Avis favorable : 16 voix : ARS, CCIR, CFDT, CGT, Conseil régional (3), CPME, CRMA, Dirm-Memn, Dreets, FO, Medef, Rectorat, U2P, Unsa

Abstention : 1 voix FSU

Contre : 0 voix

3. Bilan 2022 de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers :

M. LEBOUCHER rappelle que la loi de 2018 stipule que les Régions, au titre de la nouvelle compétence information sur les métiers, doivent rendre compte de leur activité sur le sujet. La présentation du jour est incomplète, les Régions étant en attente d'un décret qui permettrait de consolider un bilan exhaustif du SPRO.

Il souligne le partenariat significatif avec le Rectorat, en particulier avec les équipes de la DRAIO, ce qui est souvent « regardé » à l'extérieur de la Normandie.

M. LEBOUCHER présente le rapport d'activités 2022 de l'Agence ainsi que certaines informations d'actualité 2023 ([cf support de présentation](#)).

« Les métiers en tournée » sont très favorablement accueillis par les territoires pour animer les collèges, les lycées et les établissements de formation professionnelle autour de démonstrations de métiers. Certaines dates sont d'ores et déjà arrêtées pour le 1^{er} semestre 2024.

En ce qui concerne les publications, M. LEBOUCHER évoque la sortie, début 2023, du guide des formations des métiers de la santé qui permet de distinguer les différentes filières dans ce domaine. Par ailleurs, un guide autour des métiers de la transition écologique paraîtra d'ici la rentrée de septembre, en collaboration avec les écoles, les établissements supérieurs...

A ce jour, sont comptabilisés environ :

- 1 100 entreprises partenaires
- 1 400 ambassadeurs – ambassadrices Métier et Formation
- 614 offres de mini-stages affichées sur la plateforme
- 800 professionnels de l'éducation et de l'orientation inscrits sur la plateforme

Au vu des indicateurs actuels, plus de 5 000 conventions de mini-stages en lien avec les chambres consulaires pourraient être signées en 2023.

M. LEBOUCHER invite les membres du Crefop (professionnels engagés, fonctionnaires...) à s'inscrire sur la plateforme pour témoigner sur leur métier afin d'informer un maximum de jeunes, certains métiers étant insuffisamment représentés.

Dans le cadre des rencontres de l'excellence normande du nucléaire, EDF a sollicité l'Agence pour structurer un village des métiers du nucléaire lors de la manifestation du 28 septembre prochain à Dieppe (salon des métiers).

Le salon régional de l'orientation 2024 se déroulera à Caen du 14 au 17 février.

4. Questions diverses :

- Demande d'agrément préfectoral à la formation des membres du CSE :

Mme LAILLER BEAULIEU présente [le dossier](#) de M. Morgan DETOISIEN soumis au vote des membres du comité plénier.

Avis favorable : 13 voix : ARS, CCIR, Conseil régional (3), CPME, CRMA, Dirm-Memn, Dreetts, FO, Medef, Rectorat, U2P

Abstention : 2 voix : CFDT, Unsa

Contre : 2 voix : CGT, FSU

- Intervention sur Agora proposée dans le cadre de la commission 2 élargie

Un chargé de mission de la DGEFP viendra présenter mercredi 20 septembre après-midi à l'Atrium (Rouen) les travaux d'Agora au niveau national, et expliquer comment il serait intéressant de les décliner en région. Il est prévu un temps de préparation pour accueillir cette personne et travailler avec elle en amont de cette animation.

- Le prochain bureau se réunira le 18 septembre à Caen (avis sur la sélection des opérateurs régionaux du service « mon conseil en évolution professionnelle » pour les actifs occupés ; présentation par Transitions Pro Normandie du rapport sur la mise en œuvre du CEP destiné à France Compétences...).
- Le prochain comité plénier se déroulera le 9 octobre à 14 h 30 ; le CPRDFOP sera le sujet principal de l'ordre du jour.

En l'absence d'autres questions et remarques, la séance est levée.